

Le Réseau PASSERELLES – Fédération Loisirs Pluriel

.I. La Fédération Loisirs Pluriel

Loisirs Pluriel est né en Bretagne et a deux objectifs :

- permettre aux enfants en situation de handicap d'avoir accès aux loisirs et aux vacances avec des enfants de leur âge,
- accompagner les parents.

Cela concerne les loisirs du mercredi et les vacances scolaires.

Les accueils de loisirs

Ils accueillent les enfants de 3 à 13 ans les mercredis, les vacances d'été et durant les petites vacances scolaires. Il y a 20 à 22 enfants accueillis par jour (petites unités recherchées pour un meilleur accueil). Le responsable est un éducateur spécialisé. Le taux d'encadrement est quatre fois supérieur à ce qui se pratique en milieu ordinaire.

Il y a trois enfants en situation de handicap par place, ce qui fait environ 35 familles bénéficiaires.

Les facturations s'effectuent selon le QF en s'alignant sur les tarifs pratiqués dans la commune d'implantation du centre : le coût est le même pour tous (enfants valides et handicapés).

C'est une véritable rencontre de la différence. Ces accueils de loisirs voient le jour à la demande des familles, des élus ... Les 14 centres sont implantés entre Quimper et Tourcoing. Des projets s'élaborent à Besançon et Grenoble.

Les difficultés :

- l'auto censure des familles,
- le regard des autres,
- plusieurs enfants d'une même famille peuvent être en situation de handicap,
- la discrimination par rapport à l'accueil des enfants paraît normale : il faut aller à la rencontre des familles, travailler avec les structures d'accueil ...

Les Cap ados

existent depuis 2009 et accueillent les 13-18 ans le samedi, 4 semaines durant l'été et la 2^e semaine de chaque période de vacances scolaires ; ces jeunes en situation de handicap sont accueillis dans des structures spécialisées. Des camps mixtes (avec des ados valides) sont organisés : vélo, théâtre ...

L'accompagnement des structures par rapport au handicap s'effectue de deux manières :

- un organisme de formation qui intervient sous forme de modules,
- un pôle d'appui « handi conseil » dans l'Eure ; il existe depuis 3 ans et son rôle primordial est d'éviter les ruptures d'accueil : il y a un n° vert pour les familles et les accueils de loisirs. Il travaille avec l'établissement, les parents ... pour le diagnostic, l'évaluation du coût, le suivi ...

Il y a une charte d'engagement.

.II. Le Réseau Passerelles

À l'origine, il y a la demande des parents par rapport à l'accueil des enfants en situation de handicap pendant les vacances scolaires. En 2010, le Réseau, avec les Caf et le groupe Klesia, a organisé des accueils pour les vacances familiales partout en France, avec un renfort d'encadrement basé sur la mobilisation d'auxiliaires de vie (coût important : entre 22 et 24 euros de l'heure). Ça fonctionnait bien.

Les séjours familiaux

Ils sont nés en 2012.

Les familles paient leur hébergement et 250 euros (sur les 1250 euros au total) pour tout l'accompagnement réalisé sur place par une équipe spécialisée du Réseau. L'équipe éducative est présente durant les 7 jours de 9h à 18h du

lundi au vendredi avec la possibilité d'accompagner les parents lors d'une sortie, de garder les enfants le soir si les parents sortent ... Quand les séjours sont préfinancés (Caf de Bordeaux, caisse de retraite ...), la famille ne paie pas le surfinancement. Si une famille a droit à plusieurs types d'aide, le coût est divisé et cela permet d'accueillir une famille supplémentaire. L'accueil valorise la mixité sociale au sein du lieu de vacances.

Il y a 8 sites avec 4 hébergements réservés : 115 familles sont inscrites pour l'été 2014. 300 familles n'ont pas pu partir cet été, faute de financements suffisants pour ces projets.

La longueur des déplacements est un obstacle au départ : la recherche se fait de manière à ce que le temps de trajet soit de l'ordre de 1h30 à 2h maximum.

Ce qui est déterminant pour les familles : la prise en charge de l'organisation du séjour et de l'enfant en situation de handicap, avant le lieu des vacances lui-même.

A la Caf de Bordeaux, la convention a été signée en avril et les familles (4 000 enfants sont bénéficiaires de l'Aeeh) ont été informées par la Caf début mai : 13 familles (sur 15 prévues dans la convention) sont inscrites. La facturation se fait au coût réel, les enfants doivent être bénéficiaires de l'Aeeh, il n'y a pas de condition de quotient familial ; la prise en charge Caf est de 1 200 euros par semaine et par famille. La convention avec la Caf est prévue pour un an et renouvelable.

Pour faire connaître ses actions, Loisirs Pluriel écrit aux Caf :

- dont sont originaires les familles qui bénéficient des séjours du réseau,
- du lieu d'implantation des centres de loisirs de la Fédération.

La Fédération Loisirs Pluriel travaille avec les associations de parents et de personnes handicapées.

Les projets :

Les hébergements PMR (Personnes à mobilité réduite) sont trop petits pour les familles : des chalets sont en cours de construction (surface de 80m², 3 chambres, 2 salles de bain, 1 pièce à vivre) pour la somme de 100 000 euros chacun.

6 lieux de vacances avec 4 hébergements chacun sont en projet : la difficulté est de trouver un terrain appartenant à une commune ou à une Caf ; ces logements sont appelés à être loués en dehors de vacances scolaires pour financer des séjours supplémentaires pour les familles.

Vacaf

Tous les centres de vacances sont agréés Vacaf, le Réseau se met en relation avec le service Vacaf pour connaître le montant de l'aide Caf à déduire.

Si l'enveloppe Vacaf de la Caf (de la famille allocataire) est consommée, Passerelles prend en charge l'aide prévue initialement pour la famille.

Les familles bénéficiaires

Les QF diminuent progressivement au fur et à mesure des années :

- 73% des familles avec un QF supérieur à 750 en 2012,
- 62% des familles avec un QF supérieur à 750 en 2013.

La logique de continuité de l'accompagnement prévaut : la priorité va aux familles déjà accueillies.

Ce n'est pas toujours la priorité des financeurs.

Le bénéfice de ces séjours est aussi pour les frères et soeurs valides qui ont des temps de vacances avec ou sans leur frère ou soeur en situation de handicap et aussi des moments d'intimité avec leurs parents.

Les séjours à la carte

La famille ne paie que les frais de dossier ; le prix de revient peut être élevé pour le Réseau Passerelles (exemple : 23 heures passées pour organiser le séjour d'une famille).

La programmation 2015

En décembre 2014, elle sera ouverte pour les séjours familiaux ; il convient de s'y prendre assez tôt pour avoir plus de choix dans la destination.